

Province de Québec
Municipalité de La Visitation de l'Île-Dupas
MRC de d'Au-tray

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Visitation de l'Île-Dupas tenue à l'hôtel de ville, lieu habituel des délibérations du Conseil ce lundi 1^{er} mars 2021, à compter de 19 h 30, à laquelle étaient présents la mairesse, madame Marie-Pier Aubuchon, la conseillère et les conseillers suivants :

Monsieur Éric Chevrette, conseiller no 1 Monsieur Simon Deguise, conseiller no 4
Monsieur Martial Belley, conseiller no 3 Madame Maryse Courchesne, conseillère no 6

Sont absents : Siège vacant, poste conseiller no 2,
Monsieur Alain Goyette, conseiller no 5

Secrétaire de l'assemblée : Madame Julie Simard, directrice générale

En période de pandémie, la séance est à huis clos et/ou en téléconférence et/ou en vidéoconférence. L'application de distanciation sociale est appliquée. Cette séance a été enregistrée et déposée sur le site internet de la municipalité.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Marie-Pier Aubuchon, déclare l'assemblée ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil acceptent la lecture de l'ordre du jour ;

3. Adoption et suivi des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

4. Demandes verbales de la part de l'assistance

5. Administration

5.1 Approbation des comptes payables et payés

5.2 Changement de date séance du 5 avril 2021

6- Correspondance

6.1 Four à pain

7- Travaux publics

8- Sécurité publique

9- Hygiène du milieu

9.1 Environnement – Installation des pas japonais –Forêt nourricière

9.2 Environnement - Défi St-Laurent

10- Urbanisme

10.1 Nomination poste de CCU

10.2 CPTAQ- Louis Courchesne

11- Loisirs et cultures

11.1 Domaine de la chasse UPF (Unis pour la faune)

11.2 Remboursement inscription soccer

11.3 Association de soccer –facturation annuelle

13. Levée de l'assemblée

043-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martial Belley, **APPUYÉ PAR** madame Maryse Courchesne et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption et suivi des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

044-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Éric Chevrette, **APPUYÉ PAR** Monsieur Simon Deguise et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021.

Adoptée à l'unanimité

4. Demandes verbales de la part de l'assistance

5. Administration

5.1 Approbation des comptes payables et payés

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payables et à payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire –trésorière

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de listes remises au conseil municipal ;

045-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Éric Chevrette, **APPUYÉ PAR** madame Maryse Courchesne et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	110 344.66 \$
Prélèvement automatique	7 007.52 \$
Chèques à émettre	69 823.06 \$
Salaires	<u>10 368.50 \$</u>
TOTAL	<u>197 543.74 \$</u>

Adoptée à l'unanimité

5.2 Changement de date séance du 5 avril 2021

CONSIDÉRANT QUE le 5 avril 2021 est un jour férié;

CONSIDÉRANT QUE le bureau est fermé;

046-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** madame Maryse Courchesne, **APPUYÉ PAR** Monsieur Simon Deguise de reporter la séance au 12 avril 2021 à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

6. Correspondance

6.1 Four à pain

CONSIDÉRANT QUE un groupe de citoyen demande au conseil un emplacement pour un four à pain;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement est un lieu de rassemblement pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à garder un emplacement sur le terrain du Centre Communautaire pour installer un four à pain;

047-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Martial Belley, **APPUYÉ PAR** monsieur Éric Chevrette et résolu que le conseil conserve un espace sur le terrain du Centre Communautaire pour un four à pain.

Adoptée à l'unanimité

7. Travaux publics
8. Sécurité publique
9. Hygiène du milieu - Environnement

9.1 Environnement- Installation des pas japonais- Forêt nourricière

CONSIDÉRANT QUE l'installation de petits pas japonais est fortement recommandée pour les sentiers de la forêt nourricière.

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'installation est de 1389.50 \$ plus taxes de l'entreprise Paysage Gourmand;

048-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Martial Belley, **APPUYÉ PAR** Monsieur Simon Deguise et résolue de faire installer de petits pas japonais au coût de 1389.50 \$ plus taxes, la somme sera prise à même les fonds de la forêt nourricière.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Environnement - Défi St-Laurent

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire adhérer au Défi St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à faire différentes actions pour éliminer le plastique.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mobiliser la population à éliminer le plastique dans le St-Laurent.

049-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Éric Chevrette, **APPUYÉ PAR** monsieur Martial Belley et résolu que la municipalité adhère au Défi St-Laurent.

Adoptée à l'unanimité

10. Urbanisme

10.1 Nomination poste CCU

CONSIDÉRANT QUE les postes au CCU sont renouvelables aux deux (2) ans ;

050-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** madame Maryse Courchesne, **APPUYÉ PAR** monsieur Martial Belley et résolu, de nommer Madame Mylène Latendresse, Monsieur Gilles Sanscartier pour un mandat de deux (2) ans et Monsieur Simon Deguise et Monsieur Alain Goyette, conseiller comme le membre CCU.

Adoptée à l'unanimité

10.2 CPTAQ –Louis Courchesne

Madame Maryse Courchesne se retire de ce point : Conflit d'intérêt

ATTENDU QUE la municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas a reçu le 14 janvier 2021 une demande d'autorisation pour la Commission de la protection du territoire agricole du Québec de la part de Louis Courchesne visant l'aliénation et le lotissement du lot 4 506 785;

ATTENDU QUE l'aliénation et le lotissement du lot 4 506 785 consiste à créer les lots 6 404 742 et 6 404 741. Le nouveau lot 6 404 742 sera contigu au lot 4 506 812 de Monsieur Louis Courchesne qui est de l'autre côté du Rang de l'Île Dupas.

ATTENDU QUE Cette aliénation permettra au lot 4 506 812 un accès au fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU QUE Le Lot 4 506 812 est dans un îlot déstructuré tandis que le lot 4 506 785 est dans la zone agricole.

ATTENDU QUE le nouveau lot 6 404 742 ne pourrait jamais être construit et sera contigu au lot 4 506 812. De plus, il faut noter que la majorité de ce lot est dans le fleuve Saint-Laurent. Il n'y a qu'une bande de terrain de plus ou moins 5 mètres d'utilisable.

ATTENDU QUE cette demande requiert l'avis de la municipalité quant à l'aliénation et le lotissement de ce lot qui se localisent actuellement dans la zone agricole désignée et qu'une recommandation doit être acheminée à ladite Commission pour évaluer la recevabilité puis, le cas échéant, analyser la demande;

ATTENDU QUE les principaux arguments retenus et favorables au projet sont les suivants :

- Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants sera peu affecté par l'emplacement de 0.084 hectares qui sera créé pour avoir accès au fleuve.
- Le potentiel agricole du lot à des fins d'agriculture est faible considérant le peu de bande de terrain utilisable entre le fleuve et le rang de l'île Dupas.
- Le lot 6 404 742 ne pourra jamais être construit et ne pourra pas ajouter de contrainte à l'agriculture.

ATTENDU QUE l'ensemble de ces points favorables au projet s'ajoute aux autres facteurs inhérents à l'analyse du dossier dont la municipalité doit tenir compte, telle qu'énumérée à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, par exemple la localisation du lot, le milieu environnant, les activités agricoles limitrophes l'impact et la disponibilité d'autres emplacements :

ATTENDU QU' après avoir pris connaissance du dossier et des documents joints à la demande, la municipalité est en mesure de formuler un avis et une recommandation :

EN CONSÉQUENCE

051-2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Deguise, **APPUYÉ PAR** monsieur Éric Chevrette,

QUE le Conseil municipal appui la demande et recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour l'aliénation et le lotissement du lot 4 506 785, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., C. P-41.1)

QUE la présente résolution soit acheminée à la CPTAQ pour être jointe au dossier :

QUE la Commission soit informée que le projet est conforme au contenu général, aux objectifs et aux orientations du schéma d'aménagement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire applicables ainsi qu'au règlement de zonage de la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas;

QUE ladite demande n'aura aucun impact sur l'agriculture environnante puisque l'aliénation et le lotissement ne seront faits que pour créer un accès au fleuve pour le lot 4 506 812;

Adoptée à majorité

11. Loisirs et cultures

11.1 Domaine de la chasse UPF (Unis pour la faune)

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité possède un grand territoire identifié par le ministère de la Faune, des forêts et des parcs, comme étant un ravage de cerf et que la population de ces ravages doit impérativement être maintenue en santé ;
- CONSIDÉRANT QUE** s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers ;
- CONSIDÉRANT QU'** une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;
- CONSIDÉRANT QUE** le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population ;
- CONSIDÉRANT QUE** ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;
- CONSIDÉRANT QU'** en 2017, le Ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4000 km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTLB) ;
- CONSIDÉRANT QU'** un sondage réalisé par le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache;
- CONSIDÉRANT QUE** le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones ;
- CONSIDÉRANT QUE** les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionne entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable ;
- CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau ;

CONSIDÉRANT QU' un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaires ;

POUR CES MOTIFS,

052-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Simon Deguise, **APPUYÉ PAR** monsieur Martial Belley, et résolu unanimement des membres présents;

QUE la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas appui l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL) chez le cerf de virginie sur tout le territoire Québécois.

QUE le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans.

ET

QUE la table de direction de l'organisme Unis pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée à l'unanimité

11.2 Remboursement inscription soccer

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut offrir des services de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité rembourse le montant qui est en surplus;

CONSIDÉRANT QUE les remboursements sont pour le soccer de l'été 2020.

CONSIDÉRANT QUE le formulaire d'inscription est obligation pour le remboursement;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement Ludovic Aubuchon 80.00\$.

053-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** madame Maryse Courchesne, **ET APPUYÉ PAR** monsieur Martial Belley et résolu de rembourser 80.00\$ aux parents de Ludovic Aubuchon.

Adoptée à l'unanimité

11.3 Association de soccer –facturation annuelle

CONSIDÉRANT QUE l'association de soccer de Berthier offre la facturation annuelle;

054-2021 **IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Simon Deguise, **APPUYÉ PAR** monsieur Éric Chevrette et résolu, que le conseil de La Visitation-de-L'Île-Dupas adhère à la facturation annuelle de l'Association de soccer de Berthier.

Adoptée à l'unanimité

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé

055-2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Deguise, **APPUYÉ PAR** madame Maryse Courchesne et résolu que la séance soit levée à 19h50.

Marie-Pier Aubuchon
Mairesse

Julie Simard, B.A.A, D.M.A
Directrice générale